



Chambre d'Agriculture de la Somme  
 Laurence VILLERET  
 19 bis rue Alexandre Dumas  
 80096 AMIENS cedex 3

## Vos interlocutrices

Chambre d'agriculture de la Somme  
 19 bis rue Alexandre dumas  
 80096 Amiens cedex 3

Domitille LEMOINE 03 22 33 69 88  
 d.lemoine@somme.chambagri.fr

Virginie PARMENTIER 06 84 95 28 89  
 v.parmentier@somme.chambagri.fr

### AIDE AU REMPLACEMENT :

«Osez vous former sereinement !» Le Service de Remplacement vous remplace lorsque vous suivez une formation.

Bénéficiez d'une prise en charge de votre remplacement jusqu'à 100€ par jour et un crédit d'impôt de 80% sur votre facture. Tél. 03 22 33 69 41

*Nous consulter pour l'accessibilité aux personnes handicapées*



[www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/seformer/](http://www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/seformer/)

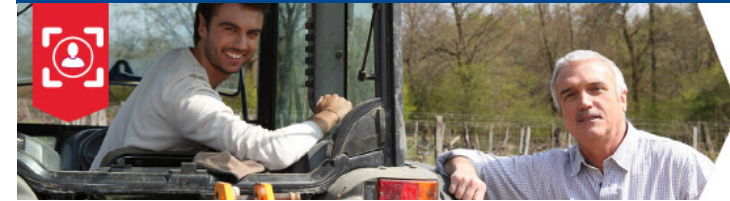
**PROAGRI**  
 POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

FORMATION  
 ECONOMIE ET GESTION

## Bien préparer sa transmission

Mardi 26, mercredi 27 mai et lundi 1<sup>er</sup> juin 2026

de 9h00 à 17h00  
 à la Chambre d'agriculture d'Amiens



[www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/seformer/](http://www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/seformer/)

# Bien préparer sa transmission

## VOS OBJECTIFS



A l'issue de ces trois journées, vous aurez toutes les cartes en main pour préparer sereinement votre transmission : quels organismes contacter ? quand prendre ma retraite, comment calculer la valeur de ma ferme ? et que faire après ?



Cette formation s'adresse aux futurs cédants des Hauts-de-France avec ou sans repreneur



## INTERVENTANTS

Stéphane LEFEVER, juriste fiscaliste FDSEA Somme  
Marion MARCEAU, consultante en relations humaines  
Pascaline MEUROT, conseillère protection sociale MSA de Picardie  
Domitille LEMOINE, responsable équipe Installation Transmission à la Chambre d'agriculture de la Somme



## TARIFS

Stagiaire éligible VIVEA, 181 € TTC/personne) si prise en charge du VIVEA.

Stagiaire non éligible VIVEA, coût total de la formation 819 € net/personne.

Vous ne savez pas si vous êtes éligible VIVEA, contactez Sandrine Evain au 03 22 33 64 52 ou Betty Canaple au 07 86 87 04 57

Restauration sur place, prévoir le règlement par chèque ou CB.

## DATES ET LIEU



Mardi 26, mercredi 27 mai et lundi 1<sup>er</sup> juin 2026  
de 9h00 à 17h00  
à la Chambre d'agriculture d'Amiens

## DURÉE : 21 heures

## PROGRAMME



- La retraite : âge légal, durée d'activité et base de calcul (la retraite de base, la retraite complémentaire), démarches et formalités, délais... Règles de cumul emploi-retraite et entraide, puis je continuer à aider mon repreneur, mes enfants ? La DICA, à quoi sert-elle ?

- Transmission d'une société ou d'une entreprise individuelle. Les différents types de baux et leurs spécificités au niveau de la transmission, parcelle de subsistance, engagements du fermier et du bailleur, contrôle des structures. Actes juridiques incontournables à prévoir, délais.

- Comment évaluer le prix de cession : les différents modes d'évaluation, les méthodes d'approche de la valeur (le cheptel, le matériel, les bâtiments, le fonds agricole).

- Détail des démarches à réaliser en amont de la transmission, retroplanning, structures à contacter, plan d'action individuel, présentation du RDI, outil pour chercher un repreneur.

- Les aspects fiscaux et comment les optimiser : la notion de cessation d'activité, les différentes modalités de transmission (donation, partage, prêt famille...). Aspect fiscal sur les plus-values.

- Etablir une relation de confiance avec le repreneur : se préparer « dans sa tête » à l'arrêt d'activité – inventer un nouveau projet – apprendre à lâcher prise. Points de vigilance, comment transmettre mes compétences.

## MODALITÉS DE DÉROULEMENT

Exposé illustré et discussion interactive - Echanges entre pairs à partir d'exemples - Cas pratiques : analyse d'un contrat

Le nombre de places étant limité, il est recommandé de s'inscrire avant le 19 mai 2026

Nom : ..... Prénom : ..... Adresse (rue) : ..... CP : ..... Commune : ..... Téléphone : ..... Mail : .....

Statut :  Chef d'exploitation, conjoint collaborateur  Autre  Associé non exploitant

Cotisant solidaire  Retraité agricole  Gérants salariés et salariés agricoles

Public non agricole : Préciser : .....  Public en cours d'installation

Participera à la formation et joint un chèque à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'agriculture de la Somme : Stagiaire éligible VIVEA 181 € TTC/personne) selon prise en charge du VIVEA  819 €/personne pour les non éligibles VIVEA

signature

(NB : L'inscription ne peut se faire qu'au nom d'une personne physique. Si c'est le conjoint salarié du chef d'exploitation qui participe à la formation, l'inscription devra bien être faite au nom du conjoint, avec le montant de participation correspondant).